

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Retiré

AMENDEMENT

N ° SPE928

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

ARTICLE 83

Au début de l'alinéa 57, après le mot : « accorde » insérer le mot : « automatiquement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de clarification qui a pour but de spécifier que les demandes d'absence pour formation au titre du mandat de défenseur syndical ne peuvent pas être refusées par l'employeur.